

Les pieds dans le plat.

L'AMAP des Courgettes de Montluçon œuvre depuis 10 ans pour une alimentation biologique, locale, juste et en circuit-court qui sont des conditions pour plus d'écologie, de bien-être ainsi qu'un développement local et durable. Ces thématiques fondamentales sont toujours absentes des campagnes électorales alors que ce sont des enjeux qui se jouent à l'échelle municipale ou intercommunale.

L'AMAP met donc les pieds dans le plat de la campagne municipale pour qu'une autre alimentation soit possible dans le bassin montluçonnais en proposant ce questionnaire aux différents candidats sur leurs ambitions écologiques, agricoles et alimentaires. L'ensemble de mesures ci-dessous permettrait de faire de Montluçon et de ces environs un territoire nourricier et écologique et pourrait aussi être l'occasion de créer un grand nombre d'emplois non délocalisables. Les actions ci-dessous ne sont pas utopiques : toutes ont déjà été réalisées par des villes françaises de toute taille. Toutes ces actions peuvent être faites par la commune et/ou la communauté de communes.

A chacun de ces candidats de s'engager ou non sur chacune de ces pistes mais les citoyens ont le droit de connaître leur engagement dans ces domaines.

Pour une politique alimentaire et agricole

1. Création d'un adjoint au maire délégué à l'alimentation, l'agriculture et l'environnement pour un interlocuteur unique. O - N
2. Assises citoyennes de l'alimentation, de l'agriculture locale et de l'environnement puis comité de suivi citoyen pour que les citoyens reprennent en main ces questions. O - N

Pour des espaces nourriciers en ville.

3. Création d'un permis de végétaliser les espaces municipaux pour les citoyens O - N
4. Fin des pesticides étendue dans les cimetières et les espaces privés O - N
5. Reprise des friches urbaines pour la mise en place de jardins partagés ou ouvriers ou de vergers partagés. O - N

Pour une alimentation en circuit-court.

6. Aide à l'installation de nouvelles AMAP, de magasins de producteurs, drive fermiers avec des locaux dédiés O - N
7. Reprise des marchés en régie municipale pour favoriser les producteurs locaux bio O - N
8. Marché couvert en régie municipale pour les producteurs locaux et bio O - N
9. Gratuité du stationnement à proximité des marchés. O - N
10. Gel de l'installation des grandes surfaces alimentaires. O - N
11. Reprise de la gestion de l'eau en régie municipale O - N

Pour une alimentation saine des enfants.

12. Alimentation biologique dans les cantines, crèches et tous les repas à charge de la commune. O - N
13. Installation en régie municipale de paysans bio locaux pour fournir les cantines. O - N
14. Jardin et verger d'école pour l'éducation alimentaire des enfants. O - N

Pour un territoire nourricier et une agriculture paysanne.

15. Aide et incitation à la conversion des agriculteurs à l'agriculture biologique O - N
16. Aide à l'installation de paysans biologiques. O - N
17. Mise à disposition des terres municipales libérées et préemption de terres pour l'installation O - N

de paysans bio.

- | | |
|--|-------|
| 18.Création d'un atelier municipal de transformation pour les producteurs locaux (conserverie, laiterie) | O - N |
| 19.Création d'un pôle municipal de remplaçants/suppléants pour aider les agriculteurs. | O - N |
| 20.Création d'un abattoir mobile municipal pour les petits élevages. | O - N |
| 21.Création d'un label municipal pour les restaurants et commerce de bouche travaillant avec des produits locaux et biologiques (quotité à définir ou contrat de fourniture avec des paysans). | O - N |
| 22.Lutte contre l'étalement urbain qui prive de terres agricoles de proximité | O - N |
| 23.Vers une ville autosuffisante avec un projet de territoire nourricier | O - N |